



Prière de retourner la demande à l'adresse suivante :

Administration communale de Hesperange

Service de l'Architecte

B.P. 10

L-5801 HESPERANGE

Tél. Service Architecte : 360808-245

DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR ET DECLARATION DE TRAVAUX

(Une demande incomplète ne sera pas traitée !)

- Autorisation de bâtir Déclaration de travaux Demande de principe
 Morcellement

Objet de la Demande (prière de spécifier la nature des travaux)

- Immeuble d'habitation à unité(s) Autre
- Immeuble d'habitations collectives à unités (avec commerce(s))

Maître de l'ouvrage

Nom et Prénom :

N : Rue :

Code postal : Localité :

Tél. : Fax : Gsm : E-mail :

Architecte : Entrepreneur :

Coordonnées de l'architecte

Nom : Personne à contacter :

N° : Rue :

Code postal : Localité :

Tél. : Fax : Gsm : E-mail :

Situation du terrain / de l'immeuble

N° : Rue :

Section : N°/s cadastraux :

Nom et Prénom.....**Signature**

Hesperange le

Pièces à joindre à la demande

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1/1250 + plans de mesurage
- 2 plans de situation avec implantation du bâtiment à l'échelle 1/500 ou 1/100 avec renseignements sur les marges de reculement, terrains ou bâtiments adjacents
- 2 plans de construction : vues en plans, coupes façades etc. à l'échelle 1/50 ou 1/100
- 2 plans des aménagements extérieurs à l'échelle 1/250
- Mesurage exact du terrain existant et projeté
- 2 plans concernant d'éventuels travaux de déblai ou de remblai
- 2 plans d'évacuation des eaux usées et pluviales et réseaux des infrastructures techniques existantes et projetées
- Plans en format électronique (pdf/dwg)
- 1 calcul des surfaces et volumes totaux des constructions (CUS / COS)
- Barème des surfaces suivant mode exploitation (unité de logement / commerce / parking)
- Pour les projets d'annexes, des photos de la situation existante sont appréciées mais pas obligatoires
- 1 certificat de l'O.A.I. pour les constructions dont la valeur dépasse le montant de 6197.34€, hors TVA, indice 100
- 1 certificat de performance énergétique pour un bâtiment d'habitation

Pour les constructions érigées aux abords d'une route d'Etat ou d'un chemin repris, une demande est à adresser également à :

L'Administration des Ponts & Chaussées

Service Régional de Luxembourg

7-15, rue Albert 1er

L – 1117 LUXEMBOURG

à Hesperange : rte de Thionville (N3)
allée de la Jeunesse Sacrifiée (CR 226)
rue d'Itzig (CR 159)
rue de Bettembourg (CR 159)
rue de Gasperich (CR 231)

à Fentange : rue de Bettembourg (CR 159)

à Itzig : rue de Hesperange (CR 159)
rue de Bonnevoie (CR 226)
rue de Sandweiler (CR 159)

à Howald : rte de Thionville (N3)
rue de Gasperich (CR 231)

à Alzingen : rte de Thionville (N3)
rue de Syren (CR 154)
rue de Roeser (CR 157)
allée de la Jeunesse Sacrifiée (CR 226)